

Règlement « stage ressource » Neufchâteau Le sport c'est la ressource asbl

Dénomination : Dénomination : Le sport c'est la ressource asbl - Ressource toi !

Siège social : Rue du ménil 58

Localité : Breuvanne

Tél. : 0474/ 93 07 52

N° Asbl : Be 0507851220

N° Bancaire : Be89 1030 4094 5485

info@ressource-toi.be

www.ressource-toi.be

Règlement d'ordre intérieur

Attention, merci de lire les mesures Covid 19

Article. 1. Toute personne devra suivre le règlement de l'asbl ou imposé par le propriétaire du lieu.

Tout règlement sera donné si demande du parent.

Dès lors, nous vous conseillons de prendre connaissance de ces différents points.

Attention, un renvoi immédiat sans remboursement peut être fait si un refus d'adhérer aux différents règlements **se répète**.

Seul Monsieur **Ponsard Julien** sera susceptible de prendre cette décision.

Toute inscription devra passer par le site de l'asbl.

L'asbl se réserve le droit **d'annuler ou de réorganiser des cours si un manque d'inscriptions**.

Article. 2.1 Cotisations

- **95 euros** pour un stage avec des journées complètes
- Plus forfait **garderie** si service demandé.

Attention, le paiement fait office d'inscription.

Article. 2.2 Versement sur le compte

Numéro de compte :

Iban : be59 1043 7501 9326

Titulaire : asbl le sport c'est la ressource

Pas de remboursement possible si **désistement** au cours du stage. L'annulation du stage devra être faite au **minimum 7 jours** avant son début pour un remboursement.

Article. 3. Assurance annulation. Si demande, une assurance de 10 euros peut être souscrite pour un remboursement au prorata des cours restants lors de l'arrêt et cela sans justificatif.

Article. 4. Organisation du stage. Un descriptif vous sera délivré lors du paiement de l'affiliation.

Article. 5. Tous les paiements de la cotisation et de la garderie devront être réglés avant le premier cours.

Tout retard, se verra l'entrée refusée.

Article. 6. Garderies

Une garderie est proposée à la buvette du club de football de Neufchâteau.

7h30 à 8h45 / 16h15 à 17h30

Pour la semaine de stage, il sera demandé :

Forfait d'une semaine pour un enfant :

<i>Matin</i>		<i>Après journée</i>	
<i>Heure d'arrivée</i>		<i>Heure de retour</i>	
8h20 à 9h45	5 euros	16h15 à 16h35	5 euros
7h50 à 8h20	10 euros	16h35 à 17h00	10 euros
7h30 à 7h50	15 euros	17h00 à 17h15	12,5 euros
7h00 à 7h30	20 euros	17h15 à 17h30	15 euros
		17h30 et +	20 euros

Forfait d'une semaine pour une famille avec plusieurs enfants :

<i>Matin</i>		<i>Après journée</i>	
<i>Heure d'arrivée</i>		<i>Heure de retour</i>	
8h20	7,5 euros	16h15	7,5 euros
7h50	12,5 euros	16h35	12,5 euros

7h30	17.5 euros	17h00	15 euros
7h00	22,5 euros	17h15	17.5 euros
		17h30 et +	20 euros

Attention, la garderie du matin **n'est pas cumulable** avec celle de l'après-midi.

Gratuité de 8h45 à 9h et 16h à 16h15.

En fonction de la météo, le lieu de garderie pourra changer. (plaine de jeux)

Vous serez **tenus au courant de ces changements par sms**.

L'enfant ne pourra jamais sortir **seul**.

Dans le cas contraire, **une décharge rédigée par Monsieur Julien Ponsard** devra être téléchargée sur le site de l'asbl, signée et rendue au premier jour de stage par les parents.

Pour rappel, le paiement devra être effectué avant le premier jour du stage.

Article. 7. Suite à des défauts de paiements répétitifs, l'asbl le sport c'est la ressource se réservent le droit de majorer **de 20 euros** tout retard de paiement, partiel ou total, à la suite **de la deuxième** journée donnée.

Si cette régularisation n'a toujours pas été effectuée à la suite de la **troisième** séance, le nageur pourrait **ne plus être admis au cours**.

Article. 8. L'asbl le sport c'est la ressource possède une assurance responsabilité civile. Cette protection sera complétée par une assurance Ethias contre les accidents sportifs (voir contenu sur www.ressource-toi.be)

Article. 10. Dans le courant de la semaine, **les informations concernant le club** vous seront envoyées par **email**. Merci de vous assurer de la communication à l'asbl de la bonne adresse.

Nous ne pourrions être tenu responsable d'une **« non information »**.

Article. 11. Vous ne serez **pas autorisé** à rester **pendant la période du stage** de votre enfant.

Article. 12. Si document mutuelle non donné lors du stage, il devra être envoyé au siège de l'asbl.

En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

Julien Ponsard
58 rue du ménil
6730 Breuvanne

Merci d'avance de respecter cette organisation et ne pas déranger les moniteurs lors de leur travail.

Article. 13. Intempérie, maladie, absence d'un moniteur. Seul l'asbl le sport c'est la ressource décidera de la nécessité d'annuler la journée / le stage. Si cela se produit, un remboursement sera de vigueur.

Aucun recours contre l'asbl ne sera recevable.

Article. 14. Les parents et les enfants sont tenus de respecter le matériel, les locaux et toutes autres personnes qui les entourent.

Article. 15. L'asbl le sport c'est la ressource **décline toute responsabilité** en cas de perte, de vol, et ce, avant, pendant et après l'activité. Nous vous conseillons de laisser vos objets de valeur à la maison.

Article. 16. Droit d'image. Chaque famille de participant(s) **autorise** expressément l'asbl le sport c'est la ressource **à utiliser les images** fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, images prises à l'occasion de sa participation aux cours proposés par l'asbl, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. S'il **ne désire pas que son image soit utilisée**, il doit en faire la demande écrite, par mail ou par courrier.

Merci aux parents de ne prendre des photos ou vidéos **si et seulement après demande et autorisation** des personnes qui y apparaîtront. L'asbl **décline toute responsabilité** en cas d'atteinte à la vie privée suite à la négligence d'autrui.

Article. 17. La lecture **du règlement** et de **l'organisation des cours** est obligatoire.

Article. 18. Tout changement ou décision au sein et dans l'intérêt du club sont sous la responsabilité de Monsieur **Ponsard Julien** responsable de l'asbl le sport c'est la ressource.

Article. 19. Même sans signature, le paiement de l'affiliation fait office d'acceptation à ce règlement.

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

www.ressource-toi.be

RESSOURCE-TOI !

